

ECOLE ALSACIENNE

*Le Président
du Conseil d'Administration*

Paris, le 23 juin 2010

Madame la Présidente *et chère amie,*

Je suis heureux de l'occasion que me fournit mon élection à la Présidence de l'Ecole Alsacienne pour vous confirmer à la fois quelles sont mes convictions et quelle est la situation de notre Ecole.

- 1) Comme je l'ai indiqué sans ambiguïté à notre Conseil d'Administration dans les minutes qui ont suivi mon élection, je mettrai tout en œuvre dans mes nouvelles fonctions pour favoriser la plus grande concertation entre les divers membres de la "communauté" que forme l'Ecole Alsacienne.

Au premier rang d'entre eux figurent – avec les personnels et les anciens élèves – les parents d'élèves, dès lors qu'ils nous confient leurs enfants et nous accordent leur confiance pour "élever" ceux-ci (au sens fort du terme : "les faire monter").

C'est bien sûr au Conseil d'Administration – dont vous êtes un des membres-clés – qu'il revient, aux termes de nos Statuts, de trancher en dernière analyse les questions majeures de l'Ecole. Mais je m'assurerai toujours, avant chaque décision, que toutes les opinions aient pu s'exprimer et que toutes observations ou objections fondamentales aient pu être portées à la connaissance du Conseil.

- 2) Il est indispensable que notre Conseil d'Administration joue pleinement son rôle, tout son rôle, conformément aux Statuts de l'Ecole. Rappelons à cet égard que :
 - Le Conseil d'Administration nomme le Directeur et passe avec lui un "contrat", au respect duquel notre Conseil se doit de veiller avec la plus grande attention.
 - Réciproquement, le Conseil d'Administration ne doit pas se transformer en un super-Comité de Direction, ni se mêler de la gestion au jour le jour. C'est le Directeur, et l'équipe de Direction placée sous son autorité, qui sont chargés de diriger l'Ecole – et personne d'autre.
 - La mission du Conseil est de contrôler et superviser l'action de la Direction, mais en aucun cas de se substituer à elle. La Direction de l'Ecole doit au contraire pouvoir compter sur nous pour l'encadrer et la soutenir.
- 3) Sur le fond, je compte inscrire ma Présidence dans le sillon de mes prédécesseurs. Je suis en effet persuadé que notre Ecole a un réel besoin de continuité et doit être fière des traditions dont elle est porteuse.

Pour autant, je suis convaincu que le "projet" et les "valeurs" de l'Ecole Alsacienne – dont le Conseil d'Administration est le garant suprême – ne peuvent supporter l'immobilisme. Avec prudence certes, mais avec détermination, nous devons donc inventer chaque jour le futur de notre institution.

4) Sur les projets immobiliers qui constituent deux des dossiers majeurs de l'Ecole, la situation est la suivante.

Il y a bien un *accord de principe* du Conseil d'Administration pour l'étude et le lancement de deux projets :

- d'une part un projet ("interne") de modernisation, d'agrandissement et de mise aux normes "handicapés" qui concerne certains des bâtiments de l'Ecole ;
- d'autre part, un projet ("externe") d'ouverture d'une autre Ecole, a priori à Argenteuil.

S'il est clair que les deux projets sont compatibles (et même complémentaires à plusieurs égards), il est non moins clair qu'ils doivent être conduits séparément. L'un n'est pas la condition de l'autre et réciproquement.

D'autre part, s'il y a accord de principe, je confirme qu'en revanche *aucune décision définitive* n'a, à ce jour, été prise. Comme vous le savez, ces deux dossiers impliquent que soient levées nombre de conditions (notamment d'ordre pédagogique, juridique, architectural, financier...).

Nous sommes donc toujours en phase d'étude et la Direction de l'Ecole – en dialogue constant avec les diverses parties prenantes, dont vous-même, au sein du Comité de Suivi – continue de réunir les divers éléments qui constitueront l'un et l'autre dossiers.

C'est seulement quand auront été réunies toutes les conditions préalables et levées toutes les hypothèques, que le Conseil d'Administration sera, en temps voulu, saisi d'une décision définitive de lancement de l'un, puis (éventuellement) de l'autre projet.

Quant au calendrier, il apparaît clair, compte tenu des enjeux et du "poids" respectifs des deux projets, que le projet "interne" a toutes chances d'être prêt avant le projet "externe" ; il pourra donc, quand nous le déciderons, le moment venu, être lancé, quel que soit l'état d'avancement du projet externe.

* *
*

Je vous remercie, comme nous en sommes convenus, de bien vouloir être mon interprète en adressant une copie du présent courrier à chacun des parents d'élèves de l'Ecole Alsacienne, à qui, en tant que Président de l'Ecole, j'adresse à cette occasion mon meilleur souvenir.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente,

et de ma part, avec assurance de vos tout meilleurs sentiments.


Alain GRANGÉ CABANE
Président du
Conseil d'Administration

Madame Mary-Ange HURSTEL
Présidente de l'Association des parents d'élèves de
l'Ecole Alsacienne